

MAIRIE
M. Gilles DUROUCHOUX
Maire
31 Grande rue
77139 VINCY-MANOEUVRE

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM19-068
Service Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Elodie MAZIN
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 28 juin 2019

Objet : PLU VINCY-MANOEUVRE

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vincy-Manoeuvre. Ce dernier nous a été transmis le 23 avril 2019 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec les remarques suivantes :

Afin d'assurer une bonne cohérence entre les pièces du PLU, la CCI Seine-et-Marne recommande de compléter le diagnostic économique réalisé en page 18 du rapport de présentation afin de mentionner :

- la présence d'une activité d'école de moto au titre des activités économiques de loisirs,
- les fermes proposant de la vente de produits de la ferme.

Ces compléments permettront de pleinement justifier la mise en œuvre de la zone NI au plan de zonage ainsi que les dispositions réglementaires prévues au règlement de la zone A.

Dans le même objectif, la CCI Seine-et-Marne propose de compléter les orientations écrites du PADD en cohérence avec le schéma de la page 8 pour affirmer la volonté de « Conforter les équipements de loisirs » dans la partie relative au développement économique en page 6 du PADD.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes de modifications sollicitées dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format informatique adjoint d'un format papier pour les documents cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD